UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

ACADÉMIE DE CAEN.

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE CAEN

(15 Novembre 1860).



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2.

—

1860.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

ACADÉMIE DE CAEN.

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE CAEN

(15 Novembre 1860).

La séance solennelle de la rentrée des Facultés et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen a eu lieu le 15 novembre 1860, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit, sous la présidence de M. Théry, recteur de l'Académie, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de St.-Sylvestre de Rome, et en présence du Conseil académique, réuni pour la session d'hiver.

A onze heures, la messe du Saint-Esprit a été célébrée dans l'*atrium* de la Faculté des sciences, par Mgr. Didiot, évêque de Bayeux et de Lisieux, assisté de M. le Curé de St.-Sauveur et du clergé de cette paroisse.

S'étaient réunis à M. le Recteur, pour la cérémonie reli-

gieuse : MM. les Inspecteurs de l'Académie, les Professeurs des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, de l'École de médecine et de pharmacie, et plusieurs membres de l'Administration académique.

M. le Recteur, suivi de tous les fonctionnaires présents à la messe, s'est rendu dans une des salles de l'École de Droit, où il a reçu les personnes invitées à la solennité universitaire.

Suivant l'usage, la Cour impériale était représentée par une députation, à la tête de laquelle se trouvaient M. le premier Président et M. Olivier, premier avocat-général. M. le Recteur est ensuite entré dans le grand amphithéâtre où il a pris place sur l'estrade avec le Conseil académique, les membres du corps enseignant et les différents fonctionnaires, en costume officiel.

L'affluence des auditeurs était, comme toujours, considérable ; MM. les Étudiants remplissaient la salle ; les tribunes étaient occupées, d'un côté par les dames, et de l'autre par la première division du Lycée impérial.

M. le Recteur avait à sa droite : M. Mégard, premier président de la Cour impériale ; M. Tonnet, préfet du Calvados, et M. Abel Vautier, député au Corps législatif ; à sa gauche : Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen, et Mgr. Didiot, évêque de Bayeux et de Lisieux. Venaient ensuite : M. Melon, président du Consistoire ; M. Bellamy, président du tribunal de commerce, et M. Jardin, procureur impérial (1). MM. les Inspecteurs de l'Académie, les Doyens des Facultés et les Directeurs des Écoles préparatoires de Caen et de Rouen occupaient leurs places réservées.

Avaient pris place encore sur l'estrade : M. du Margat, secrétaire-général de la préfecture ; M. Gros, vicaire-général

(1) M. de Mirandol, général commandant le département ; M. Rabou, procureur général, et M. Champin, président du tribunal civil, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à cette solennité universitaire.

de Rouen ; M. Godart, secrétaire de l'Académie ; M. l'abbé Desprez, proviseur du Lycée impérial ; M. Crosson, censeur ; M. l'abbé Lecomte, aumônier, et une députation de MM. les Professeurs du même établissement.

On remarquait aux places réservées plusieurs ecclésiastiques ; M. Olivier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; M. David, directeur des douanes et des contributions indirectes, et M. le Colonel du 98e. de ligne.

M. le Recteur, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. Maheut, professeur de pathologie interne à l'École de médecine de Caen, chargé de prononcer le discours d'usage et qui avait pris pour sujet : *Des progrès dans l'art d'observer les maladies de l'appareil de la respiration, dus à Laennec.*

M. le Recteur a pris ensuite la parole et, après lui, MM. les Doyens et le Directeur ont rendu compte des actes accomplis dans les Facultés et l'École de médecine de Caen, pendant la dernière année scolaire.

Il a été ensuite procédé à la distribution des médailles et des livres accordés aux élèves de la Faculté de Droit et de l'École de médecine, qui les avaient obtenus aux concours ordinaires.

DISCOURS DE M. MAHEUT.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Appelé par des circonstances imprévues au dangereux honneur de porter la parole dans cette solennité, j'ose réclamer l'indulgence de cet auditoire d'élite pour un travail en quelque sorte improvisé. J'espère que l'on n'attribuera pas à la témérité un acte inspiré par l'obéissance. Et comment aurais-je pu refuser cette tâche qui m'offre l'occasion si douce de saluer l'arrivée du Recteur bien-aimé qui m'a ouvert jadis les portes de l'Université, du Recteur qui, pendant

son séjour à Clermont, n'a pas cessé, de son propre aveu, de tourner les regards vers cette terre normande où il avait laissé tant de regrets ? Du reste, il n'a fallu rien moins que son heureux retour pour nous dédommager du départ de M. Desclozeaux, son digne prédécesseur.

MESSIEURS,

La médecine est dispensée, grâce à Dieu, de lutter pour se faire admettre parmi les sciences : ses lettres de crédit lui ont été octroyées il y a long-temps ; son rang ne lui est plus contesté. Il n'est pas rare néanmoins d'entendre les personnes étrangères à nos études, soutenir que nous n'avons pas suivi d'un pas assez rapide le grand mouvement scientifique de notre temps. On avoue le progrès, mais on le trouve insuffisant.

Ce reproche n'est point mérité. Si l'on compare l'état présent de la médecine à ce qu'elle était à la fin du siècle dernier, on est promptement convaincu qu'aucune partie des connaissances humaines n'a été plus profondément et plus heureusement modifiée. Principes, méthodes, procédés, tout a été mis en question. Une légion de pionniers intrépides, quittant les ornières du passé, a ouvert des voies nouvelles à l'observation ; on a demandé à la nature la sanction des lois que les siècles précédents s'étaient léguées et avaient acceptées sans contrôle ; et lorsque les faits sont venus donner un démenti à ces lois, elles ont été abrogées sans respect pour l'âge et l'autorité de leur auteur. Les aphorismes d'Hippocrate dans lesquels la médecine du moyen-âge s'était immobilisée, ainsi que la philosophie s'était immobilisée dans la logique d'Aristote, les aphorismes d'Hippocrate ont été revisés, et le vieil édifice médical manquant de base s'est écroulé presqu'en entier.

La révolution qui s'est opérée alors a été si radicale qu'on a pu se demander, avec une apparence de raison, s'il ne fallait point regretter quelques-unes de ces doctrines si vio-

lemment renversées. Des esprits chagrins ont prétendu que la génération actuelle affichait un mépris coupable pour l'antiquité, qu'elle n'avait pas assez d'érudition, qu'elle ignorait même les travaux des hommes éminents du XVIIIe. siècle. Cette opinion est mal fondée. Il serait à désirer, sans contredit, que chacun de nous connût les efforts fructueux ou stériles de nos devanciers, afin de mieux apprécier les difficultés que l'homme a rencontrées dans l'étude des dérangements de son organisme. Je suis loin de refuser aux Boerhaave, aux Sydenham, aux Barthès, la part de gloire qui leur est due; leur grande intelligence a quelquefois pressenti des vérités confirmées par l'avenir, et la lecture de leurs œuvres offre encore aujourd'hui un intérêt très-sérieux, surtout au point de vue historique. Mais il est facile, ce me semble, de se rendre compte du peu de faveur dont ils jouissent de nos jours.

Le champ ouvert à la science médicale par les modernes est si étendu que la vie suffit à peine pour le parcourir ; d'un autre côté, tout ce qu'il y a de bon dans les anciens a été reproduit par les contemporains, qui ont employé dans la construction du monument nouveau les débris arrachés aux ruines du passé, de sorte qu'il serait oiseux d'aller sans cesse fouiller ces ruines qui n'ont plus rien à nous rendre.

Cependant, si, entraîné par la curiosité ou contraint par les devoirs de sa position, on veut suivre d'âge en âge les développements de la médecine, lorsqu'on arrive à notre époque, on est véritablement ébloui par la vive lumière qui brille tout à coup au milieu des ténèbres que n'avaient pu dissiper les lueurs jetées par le XVIIe. et le XVIIIe. siècle.

La recherche des lésions matérielles que les maladies laissent après elles; l'invention de moyens plus parfaits d'investigation pour reconnaître ces maladies; l'anatomie pathologique et la précision du diagnostic, voilà les flam-

beaux qui nous ont guidés dans le chemin de la vérité; sans eux, on prenait naguères l'ombre pour le corps.

Je n'entreprendrai pas d'exposer les immenses résultats obtenus dans l'art de guérir, à l'aide de la méthode nouvelle. La tâche serait longue; ce n'est ici ni le temps, ni le lieu; je me contenterai de raconter succinctement les progrès du XIXe. siècle dans l'art d'observer en médecine, me bornant même aux maladies d'un seul appareil, l'appareil de la respiration, et aux découvertes d'un seul homme, de Laennec.

Au milieu de cette phalange d'investigateurs qui ont donné à l'art d'observer cette précision qui étonne, se distingue au premier rang la grande et sévère figure de Laennec. Je regrette de ne pouvoir tracer sa biographie. Il n'y a rien à retrancher : tout est noble et pur dans cette vie que l'on peut offrir comme un modèle de l'accord parfait du génie avec l'amour du travail et le sentiment du devoir. Enfant de cette Bretagne qui a donné tant de grands hommes à la France, Laennec fit ses études médicales à Paris, y prit ses grades et obtint, jeune encore, un service dans ces hôpitaux qui ont été appelés, à bon droit, les observatoires de la médecine. C'est là qu'il recueillit les éléments et qu'il jeta les bases de son immortel ouvrage, le *Traité d'auscultation*, publié en 1819.

Pour faire comprendre l'œuvre principale de Laennec, je ne puis me dispenser d'entrer dans quelques considérations techniques que l'on me pardonnera, je l'espère, à cause de leur brièveté.

Tout le monde sait que dans la poitrine se trouvent le cœur et les poumons qui constituent, avec le cerveau, suivant l'heureuse expression de Bordeu, le trépied de la vie. Leur fonction est si nécessaire qu'elle ne peut être suspendue un instant sans compromettre ou anéantir l'existence. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le tissu du poumon pour se convaincre de sa délicatesse. Sa masse volumineuse remplit

une vaste cavité : sa texture est molle ; il est parcouru par des millions de petits canaux, dont les uns servent au passage du sang, les autres au passage de l'air.

Cet appareil est doué de propriétés surprenantes : il se dilate, il se resserre. Tantôt le sang et l'air le parcourent avec impétuosité comme des torrents, et alors pénètrent jusque dans ses profondeurs les plus reculées; tantôt la force qui les y pousse ou les y attire est tellement faible qu'ils ne peuvent vaincre son élasticité.

Cet organe est agité par un flux et un reflux continuels. Il est tourmenté par des tempêtes, ou soumis à un calme complet; les efforts musculaires suspendent le mouvement respiratoire, les émotions le précipitent. Dans la joie, l'air sort comme un souffle léger; dans la colère, dans l'effroi, il s'échappe par colonnes pressées. Tous les actes si divers de l'âme et du corps modifient intimement le merveilleux mécanisme renfermé dans la poitrine.

Si les détails ne m'étaient interdits, je décrirais ce conflit perpétuel (pour parler le langage de nos confrères d'Outre-Rhin) entre le sang et l'air, qui commence à la naissance pour ne finir qu'à la mort; conflit si important que, dans toutes les langues du monde, le mot *respirer* est synonyme du mot *vivre*. Je signalerais les conditions si variées dans lesquelles ces deux agents se rencontrent; et, pour n'en citer qu'un exemple, je montrerais le sang trop clair, trop fluide et passant au travers des vaisseaux qui le contiennent, ou bien trop épais, trop visqueux et ne pouvant circuler dans les canaux qu'il obstrue ; de là des congestions dont les funestes conséquences se devinent aisément quand on connaît la rapidité de la circulation, rapidité telle que toute la masse du sang contenue dans l'économie traverse le poumon en quelques minutes.

Les qualités de l'air sont plus variables encore que celles du sang. L'homme a le privilége de vivre sous les feux du Midi et dans les glaces du Nord : il peut respirer l'air em-

brasé de l'Équateur et l'air glacé des Pôles; l'air léger, raréfié des hautes montagnes; l'air lourd et condensé des mines. On comprend sans peine qu'il n'est pas plongé impunément dans des atmosphères si diverses : il subit l'influence des substances étrangères que renferme ce fluide élastique. C'est l'air qui, parfois, messager de la mort, introduit les miasmes, les principes contagieux au sein de l'organisme; et l'appareil respiratoire, cette voie toujours ouverte aux agents délétères, est souvent le premier frappé. Saussure dans les Alpes, Humboldt dans les Cordilières, Gay-Lussac dans son voyage aérostatique, ont été contraints de s'arrêter dans leur ascension périlleuse, le sang s'échappant de leur poitrine qui n'était plus soumise à une pression asmosphérique suffisante.

De toutes ces circonstances découle, pour la fonction de la respiration, la triste conséquence d'offrir, dans notre climat, les désordres les plus fréquents, les plus graves; et l'on doit ajouter qu'avant Laennec, ils étaient les plus obscurs, à ce point que Baglivi s'écriait avec douleur: *O quantum difficile est curare morbos pulmonum, ô quanto difficilius eosdem cognoscere !*

Aujourd'hui, nous pouvons déclarer que, grâce à un médecin français, ces maladies sont les mieux connues; et voici comment ce résultat a été obtenu.

Plaçant son oreille, armée d'un cornet acoustique, le stéthoscope, sur la poitrine d'un malade, Laennec a écouté, à travers les parois de cette caisse mystérieuse, ce léger souffle que l'on entend auprès d'un enfant endormi, et son oreille a ouvert tout un monde à l'esprit. Ce faible murmure, déjà signalé il y a plus de deux mille ans par Hippocrate, n'avait point été compris jusque-là. Laennec seul a su interpréter ce cri du poumon et, de même que Champollion a déchiffré l'écriture hiéroglyphique des Pharaons, de même Laennec a donné une langue aux vibrations de l'air dans les voies respiratoires; et cette langue, qu'il a créée

avec une grande richesse d'expressions, nous a appris à reconnaître et à distinguer entre elles les nombreuses lésions matérielles de cet organe.

Chaque maladie, chaque degré de maladie a son bruit particulier, caractéristique ; c'est, pour ainsi dire, un clavier dont chaque altération fait vibrer une corde spéciale.

Laennec a tout entendu, tout compris, tout noté dans cet étrange concert : le ton, le timbre, l'intensité, la durée.

Je ne puis résister au désir de citer quelques-unes des modifications, j'allais dire des intonations, du bruit respiratoire.

La surface de la membrane sur laquelle glisse la colonne d'air perd-elle son poli ? le souffle, de moelleux qu'il était, devient rude. Les canaux bronchiques sont-ils rétrécis, survient un sifflement plus ou moins aigu ; sont-ils dilatés, l'on entend un râle sonore ; sont-ils obstrués par un liquide visqueux, les bulles d'air, en les traversant, produisent une crépitation, un craquement dont la force et le timbre permettent d'apprécier la quantité et la viscosité de ce liquide.

La substance pulmonaire elle-même devient-elle dure, compacte, imperméable, le bruit disparaît aussitôt ; plus de souffle ; il règne en ce point un silence de mort ; la fonction de l'hématose est supprimée. La maladie marche-t-elle vers la guérison ? L'engorgement passe-t-il à la période de résolution, pour parler le langage de l'École, alors reparaît, faible d'abord, perceptible seulement à une oreille exercée, ce bienheureux souffle vésiculaire, signe certain de la perméabilité du tissu.

C'est dans la description des phénomènes morbides de la phthisie que Laennec a montré au plus haut degré son talent d'observation. Il a suivi pas à pas l'origine, le développement, la marche, dans certains cas si lente, de ces petites et terribles granulations que l'on nomme des tubercules ; il a assigné pour chaque période de leur révolution des symptômes particuliers : depuis la résonnance bronchophonique

du début jusqu'à la respiration amphorique de la caverne.

La voix et la toux ont été l'objet des investigations les plus minutieuses de Laennec. La voix, produite par la vibration de l'air dans le larynx, retentit dans la poitrine en même temps qu'elle s'échappe par l'orifice buccal, et ce retentissement subit chez les malades des changements profonds. Il augmente, il diminue ou bien il disparaît tout à fait.

Les battements du cœur sont accompagnés par un bruit dont les caractères varient dans l'état physiologique et dans l'état morbide. Laennec a employé l'auscultation pour découvrir les troubles, les lésions de ce puissant moteur du sang, et s'il n'a pas jeté sur cet ordre de maladies la même clarté qu'il a répandue sur celles de l'appareil de la respiration, cela tient à ce que le temps lui a manqué.

Je crains que mon admiration pour Laennec ne m'ait entraîné trop loin, et cependant je ne l'ai montré que sous un côté. Sa sagacité s'est appliquée à l'étude des mille altérations matérielles dont le corps humain offre le tableau le plus varié et le plus complet, fatal privilége que nous devons à la perfection même de notre admirable organisation.

La rectitude de son jugement lui fit reconnaître, et la loyauté de son caractère lui fit proclamer la pluralité des causes morbifiques, vérité incontestable aujourd'hui et très-contestée alors. Il avoua avec douleur que les dégénérescences ne sont pas dues à l'irritation dont on peut à volonté hausser ou baisser le ton, mais qu'elles sont bien le produit d'un vice intérieur, contre lequel les efforts de l'art viennent se briser trop souvent.

Il fut l'adversaire le plus redoutable du physiologisme de Broussais, cet autre breton à l'imagination ardente, à l'esprit audacieux, qui avait puisé dans les camps l'amour de la polémique, qui a rempli le monde de sa renommée, et, il faut bien en convenir, de ses erreurs. Si Broussais eût gardé plus de mesure, s'il n'eût point eu l'orgueil de créer d'un seul jet un vaste système destiné à tout embrasser,

s'il n'eût point dédaigné les démentis que la pratique donnait chaque jour à son œuvre, il eût disputé, par ses belles recherches d'anatomie pathologique, par la force de sa dialectique, par la magie de son style, le premier rang à son compatriote.

Laennec, d'une faible constitution, pressentant peut-être sa fin prématurée, se livra au travaii avec une ardeur fébrile. Epuisé par les veilles, il songea à demander à son pays natal les forces qui lui faisaient défaut. Il n'arriva à Douarnenez que pour y mourir en 1826, à l'âge de 45 ans, dans les bras d'une religion qui l'avait soutenu toute sa vie.

Voilà l'homme qui a creusé le sillon le plus profond dans la science médicale. Rien, dans les sujets qu'il a traités, n'a échappé à cet observateur incomparable, à cet esprit ingénieux ; il n'a laissé à ceux qui l'ont suivi que l'honneur de rectifier quelques détails, d'ajouter quelques développements secondaires ; il a mérité d'être proclamé le plus grand médecin des temps modernes, et sa gloire, au lieu de s'affaiblir par la distance, grandit encore tous les jours.

Si je m'étais proposé d'écrire l'histoire des progrès dans l'art d'observer en médecine, il me resterait encore beaucoup à faire : je montrerais l'heureux emploi de la percussion découverte par Avan-Brugger, procédé qui, par les différentes nuances de ton dans la sonorité des organes, nous renseigne sur leur consistance, nous donne le sentiment du plein ou du vide : précieux auxiliaire de l'auscultation, la percussion, sous le doigt exercé de M. Piorry, a donné des résultats étonnants. Je vous conduirais dans les salles de l'hôpital de la Charité, aux savantes leçons de Corvisart, cet observateur consommé, qui, créateur de la clinique en France, a dicté les lois de la séméiotique.

Je devrais faire poser devant vous cette école de Paris, aujourd'hui l'école du monde entier : vous verriez à l'œuvre cette légion d'anatomo-pathologistes interrogeant la mort pour deviner les secrets de la vie, fouillant, en tous sens,

les débris de l'organisation pour établir le siége des maladies, rattachant les lésions aux symptômes, et posant ainsi le diagnostic, cette pierre de touche du médecin, sur des bases inébranlables.

Il me faudrait, pour être juste, citer les noms illustres de notre temps : Bayle, Chomel, MM. Cruveilher, Andral, Louis, Rayer, Bouillaud, que j'aurais pu prendre indistinctement, pour exemple des grandes choses accomplies presque sous nos yeux. Ces chercheurs infatigables ont porté l'analyse si loin, ont mis tant de précision dans leurs observations, qu'ils ont pu appliquer aux faits du domaine médical, la numération, ce procédé des sciences exactes. Ils ont tout compté dans les phénomènes morbides : leur fréquence, leur intensité, leur cause, les sympathies qu'ils éveillent dans des régions éloignées. Ils ont formé des tableaux comparatifs où toutes les circonstances d'un fait ont été estimées à leur juste valeur. Par l'usage sage et raisonné de la statistique, ils ont réformé le langage médical jusque-là si vague. Ils ont pu apprécier l'influence des méthodes curatives rivales, et établir des formules thérapeutiques positives, n'oubliant pas qu'en médecine le but suprême est la guérison ou le soulagement des malades.

Les utilitaires demanderont peut-être si Laennec a aidé à guérir bien des affections de la poitrine, si l'humanité doit beaucoup de reconnaissance aux savants que je viens de nommer, pour avoir jeté la lumière sur des questions scientifiques avant eux bien obscures.

S'il était entré dans mon plan d'exposer les conquêtes de la thérapeutique au XIXe. siècle, je n'aurais eu que l'embarras du choix dans les preuves à donner de l'heureuse influence qu'ont exercée sur l'art de guérir les progrès dans l'art d'observer, et quand même, ce qui certes est loin de la vérité, on n'aurait pas utilisé immédiatement les découvertes modernes dans la pathologie, ce ne serait point un motif pour en contester l'immense portée, l'avenir pouvant se charger de fournir le complément nécessaire.

Je dirai plus, il serait facile de démontrer qu'en dehors de toute considération thérapeutique, la possibilité de distinguer entre elles les maladies, de constater la nature des traces qu'elles laissent après elles, est un grand bienfait pour la société. Il me suffirait pour cela de faire un appel à vos souvenirs historiques, d'évoquer devant vous ces personnages célèbres, ces familles illustres enlevées tout à coup par un mal resté inconnu.

Est-ce qu'aujourd'hui l'œil clairvoyant du médecin ne découvrirait pas la nature souvent criminelle de ces morts soudaines ! Oui, Messieurs, la cupidité, la haine, la vengeance ont fréquemment reculé devant la crainte de voir l'homme de l'art lire sur le corps de la victime la cause de sa destruction. Cette certitude de la science a maintes fois arrêté le bras de l'assassin et renversé la coupe empoisonnée. Les analyses toxicologiques d'Orfila ont décrédité la poudre de succession.

Il y a là, on ne peut le nier, pour chaque membre de la société, une sécurité qui n'existait pas jadis.

J'ai effleuré seulement un sujet qui demanderait des développements très-étendus, et cependant j'aurai atteint mon but si, par cette esquisse imparfaite des progrès dans l'art d'observer, j'ai montré que la médecine peut, sans crainte, dévoiler aux yeux de tous le sanctuaire de la science. Dédaignant les subtiles et vaines théories qui trop long-temps ont retardé sa marche, elle s'appuie sur la connaissance intime de l'organisation, elle emprunte ses moyens de conviction à la méthode Baconnienne. Tout prouve qu'entrée dans cette voie, elle n'en sortira plus. Je n'en veux pour garants que l'association philanthropique de tous les médecins de la France qui, réunis à la voix de notre éminent compatriote, M. Rayer, se serrent autour du drapeau qu'il porte si haut et d'une main si ferme, et cette unité qui tend de plus en plus à s'établir dans les doctrines du corps médical enseignant, à la tête duquel la confiance de l'Empe-

reur a placé un des grands anatomistes de l'époque, M. l'inspecteur général Denonvilliers qui, récemment, au milieu de nous, félicitait notre chef vénéré sur le zèle et le bon esprit de l'école qu'il dirige avec autant de bienveillance que d'habileté.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR.

MESSIEURS,

Il est contraire peut-être aux lois du goût de répéter trop souvent l'expression d'une même pensée ; mais il faut bien que les scrupules littéraires cèdent devant l'impulsion du cœur. Laissez-moi donc, avant d'aborder le sujet même de cette solennité, redire une fois de plus, dans la circonstance la plus opportune, ce que j'ai déjà proclamé ailleurs par sentiment et par devoir.

La ville de Caen, il y a sept ans, avec une bonne grâce dont j'ai gardé la mémoire, m'a conféré le droit de cité. Appelé dans une résidence éloignée sous l'empire d'une loi nouvelle, qui ne pouvait élever le chef de l'Académie qu'en le déplaçant, j'ai emporté avec moi le souvenir vif et profond de mon premier séjour. Comment aurais-je oublié ce centre scientifique et littéraire, où tant d'intelligence est réglé par tant de raison; où l'esprit, multipliant ses objets d'étude, crée des sociétés savantes et populaires, anime l'instruction à tous les degrés, prépare à la société des hommes laborieux, sensés, qui ne négligeront pas le positif des affaires, mais qui ennobliront l'habileté par l'élévation de la pensée ? Comment n'aurais-je pas conservé vivant le souvenir de ces amitiés durables formées non-seulement dans le commerce des âmes, mais dans la communauté des vues et des travaux, et auxquelles j'attacherais si facilement des noms propres si je voulais les choisir dans cette bienveillante assemblée ?

Vous me pardonnerez donc, Messieurs, de satisfaire d'abord à un devoir de gratitude, de commencer par la profession publique de ma sympathie les nouvelles relations dont la justice paternelle du Ministre m'a donné de jouir en me rappelant parmi vous. S'il a cru devoir agrandir la position d'un vieux serviteur de l'enseignement public, il a fait plus encore pour lui, car il l'a remis en possession de tout ce qu'il regrettait d'avoir perdu ; il lui a donné cette consécration définitive à laquelle sa faveur ne pourrait rien ajouter dans l'avenir.

J'ai dit que ma pensée rencontrait ici l'occasion la plus opportune de se produire. Voyez, en effet, Messieurs, de quels éléments se forme cette réunion imposante. Le Conseil académique qui réunit dans son sein des magistrats pleins de cœur et de lumières, des prélats illustres qui personnifient les splendeurs morales de la religion, des administrateurs éprouvés et dévoués au bien public, des professeurs que la bienveillance du ministre distingue entre tous ceux de l'Université de France, une jeunesse sage, intelligente, amie du travail, qui fournit de bons citoyens à l'État ; enfin, des personnes notables qui représentent ce que la ville renferme de plus respectable par la dignité de la vie et de plus délicat par le goût, telle est l'esquisse de mon auditoire, tels sont les témoins devant lesquels j'ai à manifester mes impressions.

En présence d'un tel concours, il est presque inutile d'appeler votre attention, Messieurs, sur le caractère de la cérémonie qui nous rassemble. Vous savez que c'est la fête de l'enseignement supérieur qui achève et couronne l'instruction scolaire. Vous en comprenez la haute signification et la légitime importance. Quelques mots suffiront, avant la lecture des intéressants rapports de MM. les Doyens qui vont tout-à-l'heure rendre compte, pour ainsi dire, à l'opinion publique des efforts tentés et des résultats obtenus.

Les vérités banales sont peut-être celles qui ont besoin

d'être le plus fréquemment défendues. Elles paraissent tellement simples qu'on s'accoutume à les traiter avec une familiarité qui peut ressembler au dédain.

En France, une opinion nouvelle a souvent pour elle la curiosité des masses, l'impatience des mécontents et la tranchante assurance des oisifs. On s'ennuie d'entendre appeler utile une institution qui dure, et le mouvement, même celui qui tourne bruyamment dans le même cercle, a bien des chances d'être préféré au maintien calme et sévère d'un système régulier qui a subi l'épreuve du temps.

J'aurai pourtant l'audace de plaider en faveur de ce qui est, de me montrer conservateur en éducation, tout en professant les maximes d'un sage progrès. J'avancerai, je soutiendrai cette thèse presque téméraire : l'enseignement supérieur sert à quelque chose ; il est utile au même titre que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, quoique avec des effets et des mobiles qui sont à lui.

Il me semble entendre les adversaires étrangers peut-être à ce pays, imaginaires du moins dans cette enceinte, que je me donne à combattre. « Personne, diront-ils, ne voudra nier l'utilité de l'enseignement du Droit ou de la médecine. Ce sont des spécialités que ne fournissent pas les lycées et les colléges. Il faut bien qu'on les demande à la science des professeurs du haut enseignement. Mais à quoi bon celui des lettres et des sciences ? Les études secondaires donnent le nécessaire ; si, au-delà du nécessaire, nous avons besoin de l'utile, nous le trouverons dans nos travaux particuliers. Quant au superflu, qui a son prix sans doute, mais sans lequel on peut occuper une place dans le monde, nous ne saurions, sans faire injure aux Facultés, leur en rapporter l'honneur. »

L'accusation serait vive, mais la réponse facile, si facile que vous la devinez sans doute, Messieurs ; si peu inutile, cependant, à mon sens, que je vous prierais volontiers de la répandre, pour l'édification de ceux qui ne la devineraient pas.

Je soutiens d'abord que tout le monde n'est pas d'accord

pour reconnaître l'utilité de l'enseignement public du Droit et de la médecine. J'en atteste les demandes qui m'arrivent de temps en temps, et qui, appuyées sur des motifs quelquefois plausibles, plus souvent d'un poids assez léger, ont pour but d'obtenir la dispense de suivre les cours, avec promesse de se mettre en mesure, par des lectures particulières et des inscriptions régulièrement prises, de subir les examens avec succès. Il y a donc des personnes qui pensent que la parole du professeur en Droit ou en médecine, est une superfluité élégante, une sorte d'enseigne officielle, imposante sans doute, mais de médiocre profit. Eh bien ! Messieurs, il faut répondre à ces rêveurs que rien, dans le travail solitaire, ne remplace la parole animée, qui se plie et s'assouplit à tous les besoins des auditeurs; qui s'accélère ou se ralentit par la volonté spontanée du maître, cette science visible et palpable, qui applique immédiatement la pratique à la théorie, et qui, parlant aux sens en même temps qu'à l'intelligence, arme le candidat aussi pour la parole, et lui ceint, pour ainsi dire, le glaive de combat. L'enseignement oral ne dispense pas de l'étude faite à part, et il ne suffirait pas, certes, de s'asseoir au pied d'une chaire pour avoir le droit de brûler ses livres; mais les livres, lus avant et après la leçon, prennent une signification, une couleur, une vie qui, sans elle, manqueraient aux plus excellents.

C'est donc méconnaître les cours publics de Droit et de médecine que de les regarder comme une nécessité fatale, à laquelle on ne serait pas fâché de se soustraire, mais sous laquelle on courbe la tête avec résignation. Tel n'est pas leur caractère. La leçon orale fait vivre l'enseignement; c'est là sa gloire; les livres le nourrissent et le consolident, voilà leur rôle et leur part d'action.

Mais défendrons-nous aussi aisément les leçons orales des sciences et des lettres ? Est-il vrai que les études secondaires des lycées et des colléges donnent le nécessaire, et que

l'utile puisse être demandé aussi bien aux travaux solitaires qu'à l'enseignement public ?

J'appuierai d'abord, si vous me le permettez, une banalité par une autre, en disant que, dans les études secondaires, *on apprend à apprendre*, mais on ne prétend pas arriver au fond des objets d'étude, ni en atteindre les sommités. Un jeune homme qui sort du lycée et du collége a reçu une bonne instruction, non pas quand il peut expliquer un auteur grec ou latin à livre ouvert, ou résoudre sans embarras les plus difficiles problèmes, mais quand il possède les éléments fondamentaux des langues qu'il a étudiées, des sciences exactes et naturelles dont les procédés lui sont devenus familiers. Il sait ce qu'il doit savoir pour embrasser certaines carrières, pour entrer dans les études spéciales qui lui ouvrent l'accès de plusieurs autres. Il se met en route pour une position sociale, avec le bagage, non pas bien lourd, mais suffisamment fourni, d'un bachelier. Mais, en dehors de cette position de la jeunesse, n'y a-t-il pas des aspirants à d'autres carrières encore, à l'enseignement, par exemple, qui ont besoin du grade de licencié, et qui ne peuvent y parvenir que par de nouveaux et sérieux efforts ? N'y a-t-il pas, si nous entendons comme il convient de le faire, dans l'intérêt de la civilisation française, le cercle d'une éducation libérale, des hommes faits qui reprennent avec bonheur leurs études au point où ils les ont laissées, et qui viennent demander à nos cours publics une intelligence plus sûre et plus profonde de l'histoire, de la littérature, de l'astronomie, de la mécanique ? Est-ce une simple fantaisie, ou n'est-ce pas la plus respectable des fantaisies, que celle qui amène dans nos amphithéâtres un public attentif aux ingénieuses et solides leçons qui lui sont promises, un public sensible à l'éloquence, à la logique et aux déductions supérieures de la science, suspendu aux lèvres du maître, et qui s'en retourne muni pour la vie commune de ces bonnes idées qui naissent de la culture du sens

moral puissamment développé en même temps que le jugement par des improvisations généreuses?

Mais les livres? J'en appelle à l'expérience des amis des sciences, des amis des lettres. Qu'ils comparent le fruit qu'ils ont retiré des livres seuls et celui qu'ils recueillent du salutaire mélange des leçons orales et des lectures faites dans le cabinet. Qu'ils nous disent si, à l'exception de quelques génies originaux, ce qui n'est pas le cachet du plus grand nombre, ils ne doivent pas à cette combinaison précieuse, toutes les fois qu'elle est à leur portée, des connaissances plus claires, une instruction moins sujette au paradoxe et à l'esprit de système.

Ma conclusion sera donc très-décidée et j'affirmerai sans crainte que les leçons orales de l'enseignement supérieur sont essentiellement utiles, que nul ne peut les déprécier avec justice ni s'inscrire en faux contre leurs bons effets.

Mais lors même que j'abandonnerais la thèse générale (ce qu'à Dieu ne plaise!) je me retrancherais sur le terrain le plus favorable, Messieurs, en montrant aux incrédules la juste popularité des Facultés de cette belle Académie. Je les presserais d'assister aux leçons brillantes, substantielles, dans lesquelles l'esprit du Droit est enseigné avec une si remarquable autorité, à celles où la parole facile et précise du professeur met à nu les mystères de la science, à celles où des maîtres éloquents, les uns vieillis sans fatigue dans l'enseignement de la philosophie, des littératures anciennes et de la littérature nationale, les autres jeunes et inspirés, mais aussi, mûrs et fermes dans leurs jugements, lorsqu'ils enseignent l'histoire et les littératures étrangères, exposent tout ce trésor des lettres aux yeux de leurs fidèles auditeurs; aux leçons enfin où les doctrines médicales les plus saines sont expliquées avec la netteté qui les fait comprendre, avec la pointe d'esprit français qui orne la partie technique sans l'altérer.

Ce sera là, Messieurs, une plaidoirie en action beaucoup

plus persuasive que mes paroles. Je ne veux pas l'affaiblir en la faisant suivre d'inutiles longueurs, et je m'arrête au moment où je suppose qu'elle vous a touchés. L'intérêt des rapports que vous allez entendre, le plaisir que vous aurez en applaudissant aux jeunes lauréats de nos concours, fortifieront, je l'espère, l'impression que je voudrais vous avoir laissée, ou la créeront eux-mêmes dans votre esprit, sans que je sois jaloux du succès.

RAPPORT DE M. DEMOLOMBE,

Doyen de la Faculté de Droit.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sur la situation de la Faculté de Droit, pendant l'année scolaire 1859-1860, ne diffère que très-peu dans ses résultats de mon rapport de l'an dernier.

Le nombre des inscriptions s'est élevé à 426, ainsi réparties :

Capacité.	27
1re. année	128
2e. année	119
3e. année	109
Doctorat.	43

Le nombre des examens soutenus pour les différents grades a été de 138 ;

Celui des thèses, de 33.

La Faculté a prononcé 7 ajournements.

Ce chiffre témoigne assez que les épreuves ont été, en général, satisfaisantes.

Nous aimons à citer devant vous, Messieurs, suivant l'usage, les noms de ceux des étudiants qui s'y sont le plus particulièrement distingués.

Ont été reçus :

En première année, avec éloge : MM. Lecourtois-Dumanoir et Lance ;

Avec boules blanches : MM. Vauloup, Grégoire, de Selles de Beauchamp, Leroux, Masson, Lelièvre, Godefroy et Levavasseur.

En seconde année, avec éloge : MM. Hébert, Lobrot et Gilbert ;

Avec boules blanches : MM. Guillemette, Leguerney, Pellerin, Porée, Lecourtois, Leber, Barbier, Engérand et Legonidec de Penlan.

En troisième année, avec éloge : MM. Jardin, Laisné-Deshayes, Jouen, Dudouyt, Laumonier, Chrétien et Tillombois de Valleuil ;

Avec boules blanches : MM. Baratier, Toutain, Champs, Lair-Dubreuil, Rageot-Delaroche, Oury, Lermier de La Giroudière, Piquet et Ricard.

Pour le doctorat, avec éloge : MM. Tiphaigne, Fauvel, Couëffin, Potel et Jégou ;

Avec boules blanches : MM. Mérot, Vaugeois, de Grisy, Sarot, Bouvattier, Osmont, Lecouturier et Fontaine.

Les divers exercices de l'enseignement se sont d'ailleurs accomplis, dans le cours de l'année, avec la régularité ordinaire.

Les études se maintiennent à un niveau très-convenable, et nous pouvons dire élevé ; le dernier concours, dont l'un de nos honorables collègues va vous entretenir, en est un excellent témoignage, et nous nous en félicitons d'autant plus qu'il a mis au premier rang dans cette école des noms chers à la magistrature et au barreau.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que nous avons remarqué dans les différents cours une phalange d'étudiants d'élite, qui ne se bornent pas à l'accomplissement des devoirs réglementaires et qui montrent un élan véritable et la plus généreuse ardeur. A une époque où tant d'autres se

précipitent dans d'autres voies, avec un emportement si aveugle, à la poursuite des fortunes rapides et des gros bénéfices, c'est un spectacle consolant, et je dirais volontiers avec Labruyère, *qui rafraîchit le sang*, de voir ces jeunes gens s'éprendre, dès leur début, d'un sincère amour pour la science. Continuez ainsi, Messieûrs, continuez ! Et soyez sûrs que la science non plus n'est pas ingrate, et qu'elle a aussi, pour ceux qui savent l'aimer et la servir, de grandes récompenses et d'ineffables satisfactions ! Croyez-en ces belles paroles de l'un des hommes qui ont le plus noblement joint l'exemple au précepte :

« Il y a au monde, dit Augustin Thierry, quelque chose « qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que « la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévoue- « ment à la science ! »

RAPPORT DE M. TRÉBUTIEN,

CHARGÉ DU COURS DE PROCÉDURE CIVILE ET DE LÉGISLATION CRIMINELLE,

SUR LES CONCOURS DE LICENCE ET DE DOCTORAT.

Concours de Licence.

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Le concours de licence, dont je suis appelé à vous rendre compte en première ligne, est un des plus brillants qui se soient produits devant la Faculté.

En Droit romain, comme en Droit français, nous pouvons donner des éloges presque sans réserves, et la critique la plus sévère se trouverait désarmée devant ces travaux accomplis dans un si court espace de temps, par de si jeunes gens, et qui pourraient cependant être remarqués encore et applaudis dans une enceinte autre que celle-ci.

Ce résultat, que nous avons tant de bonheur à vous signaler, ne nous a pas d'ailleurs surpris, nous qui avons suivi

les efforts constants, l'émulation incessante de ces jeunes gens qui ont si bien compris les devoirs que certains noms imposent et qui vont si bien y faire honneur.

La Faculté a demandé en *Droit romain* « quelle était l'importance de la tradition et quelles conditions elle devait remplir à l'effet de transférer la propriété. »

Cinq concurrents ont répondu à l'appel. Tous ont traité le sujet et vous allez entendre proclamer deux prix et deux mentions honorables, parce que la Faculté eût donné quatre prix, si elle les avait eus à sa disposition.

Le premier prix appartient sans conteste à M. Jouen. Il a magistralement traité le sujet dans tous ses détails. Il a fait l'histoire de la tradition avant Justinien, signalé ses effets généraux ; puis, divisant avec autant de clarté que de méthode son sujet, il a examiné les choses qui sont susceptibles de tradition, les formes de la tradition, les conditions qu'elle doit réunir pour transférer la propriété, enfin la manière dont elle transfère la propriété. Chacun de ces points est traité avec autant de netteté que de précision, et nous n'avons qu'une seule critique à adresser à cette excellente composition, c'est de n'avoir pas signalé la lutte qui existait entre les anciens jurisconsultes sur les conséquences du dissentiment entre les parties sur les causes de la tradition.

La Faculté a beaucoup hésité, pour le second prix, entre MM. Jardin et Laisné-Deshayes. M. Laisné-Deshayes a traité son sujet dans tous ses détails et a fait preuve d'une connaissance approfondie de la matière. Mais l'étendue même de ces détails a jeté quelque confusion dans son travail ; il n'a pas mis en relief l'idée fondamentale de la tradition, la remise de la possession, tandis que M. Jardin a parfaitement fait ressortir cette idée en faisant justice des différentes espèces de tradition inventées par les docteurs du moyen-âge. Revenant aux saines idées du Droit romain, il a démontré avec autant de force que de clarté qu'il n'y a qu'une seule espèce de tradition, et que cette tradition n'est pas

même nécessaire lorsque la remise de la possession a eu lieu antérieurement à un autre titre.

Dans cette partie de son travail, il est incontestablement supérieur à tous ses concurrents. Ce qui l'a placé au second rang, c'est qu'il a laissé courir sa plume sans plan bien arrêté et qu'il a omis des aperçus qui rentraient dans son sujet. Il est moins complet que M. Laisné-Deshayes; mais il est beaucoup plus précis. Une seconde lecture ne nous a plus laissé d'hésitation pour le placer au second rang.

La Faculté a lu avec plaisir la composition de M. Dudouyt. Le sujet est vraiment abordé comme dans les autres compositions : il y a de la science et de la verve dans son travail; mais la rédaction laisse à désirer. Seule, cette composition eût pu prétendre à un prix : si elle n'obtient qu'une mention honorable, c'est que, pour rappeler l'expression d'un de mes honorables collègues, *ici, le bien a pour ennemi le mieux.*

Le concours de Droit français est plus remarquable encore que celui de Droit romain, et cependant la question était choisie parmi une des plus difficiles et des plus controversées dans la jurisprudence et la doctrine : « Quel est l'effet de l'inaccomplissement des conditions prescrites par l'art. 1345 relativement aux actes sous seing privé renfermant des conventions synallagmatiques ? »

Il ne s'est pas produit moins de trois systèmes généraux sur cette question, et l'on discute vivement tant sur le fondement même de cette nullité que sur le point de savoir si elle affecte seulement la preuve de la convention, ou la convention elle-même, si on peut suppléer à l'acte par d'autres preuves, si l'acte peut servir de commencement de preuve par écrit, si le dépôt de l'acte nul devant un notaire peut couvrir la nullité.

Cinq concurrents se sont encore présentés.

M. Jardin a repris le premier rang. On retrouve dans sa composition cette clarté et cette précision que nous avons remarquées dans la composition de Droit romain; mais nous

avons trouvé de plus une méthode parfaite dans l'exposition et une sûreté de logique tout à fait remarquable dans les déductions. Le fondement de l'art. 1325 pour M. Jardin, c'est la volonté des parties de se faire une situation judiciaire parfaitement égale ; il en déduit la nullité de la convention lorsque cette égalité n'existe pas ; il fait ressortir les inconséquences des systèmes qui distinguent entre la nullité de la convention et la nullité de l'acte, et il applique son principe à la solution de toutes les questions de détail avec un si grand bonheur de méthode et d'expression que je suis heureux de vous dire le contentement sans réserves de la Faculté pour son remarquable travail.

M. Laisné-Deshayes a obtenu le second prix. Son travail est plus étendu encore que celui de M. Jardin. Il y a des aperçus ingénieux, des rapprochements heureux qui révèlent le jurisconsulte et le penseur ; mais l'idée fondamentale du sujet n'est pas aussi bien mise en lumière, et les déductions ne sont pas aussi rigoureuses, quoique généralement bonnes.

M. Jouen vient en troisième ligne et suit de bien près.

Enfin, la Faculté a remarqué encore la composition de M. Dudouyt. Le sujet est toujours bien traité : les solutions sont aussi exactes que dans les compositions précédentes ; mais ici encore, plus que dans la composition de Droit romain, le style fait défaut. M. Dudouyt est plein de verve et d'originalité. Dieu me garde de lui en faire un reproche ! C'est là un défaut que je puis qualifier d'excellent ; car l'âge et l'expérience le modifient heureusement et en font souvent une qualité précieuse ! Il est toujours plus facile de diriger la sève que de la suppléer ! Mais le goût a des lois qu'il faut suivre, et l'originalité même ne peut trouver grâce devant elles.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous voyez que nous avions raison de nous applaudir d'une lutte où il y a des vainqueurs sans qu'il y ait de défaite, où les juges ne regrettent qu'une chose, le petit nombre des couronnes qu'ils avaient à distribuer.

CONCOURS DE DOCTORAT.

La Faculté ne peut exprimer une satisfaction aussi complète pour le concours de doctorat; ici, elle a eu trop de couronnes: elle n'a pu en décerner qu'une seule, une seconde médaille d'or, sans mentions honorables.

A qui la faute, Messieurs? Est-ce le sujet qui a éloigné les concurrents, ou les concurrents qui ont manqué au sujet? Jugez-en vous-mêmes.

Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique avait choisi : « Du domaine public dans ses différences avec le domaine privé sous le rapport de la prescription et de la compétence. » Or, ce sujet avait un triple intérêt qui le recommandait entre tous : un intérêt doctrinal, un intérêt historique, un intérêt d'actualité.

Un intérêt doctrinal? Quelle est en effet l'origine du principe de l'imprescriptibilité du domaine public? Tient-elle à la nature même des biens qui en font partie ou seulement à leur destination? Cette imprescriptibilité est-elle de même nature que l'imprescriptibilité des biens dotaux ou des biens des mineurs? Grave question qui dominera toutes les solutions de détail.

Un intérêt historique? Quoi de plus intéressant que de voir le domaine public se caractériser en Droit romain dans les *res sancto*, donner probablement naissance aux interdits prétoriens, se perdre dans la propriété seigneuriale au temps de la féodalité, pour être revendiqué bientôt par l'autorité royale, se confondre tout d'abord avec le domaine royal pour s'en distinguer ensuite, et prendre son caractère définitif et son individualité désormais indiscutable avec les lois de 1789 et le Code Napoléon?

Un intérêt d'actualité? Au moment où une administration protectrice des arts et du progrès change la face de nos cités, cherche à dégager nos vieilles basiliques des masures qui déshonoraient leurs approches et nous dérobaient les

merveilles de leur architecture, où des travaux publics immenses s'opèrent sur nos cours d'eau, est-il donc question plus intéressante que de distinguer les droits de l'administration d'avec ceux de la propriété privée, de bien fixer la compétence pour reconnaître le domaine public soit actuel, soit ancien? Était-ce donc chose si peu attrayante que d'examiner ces questions de compétence sur le droit de déterminer les limites de la mer et des fleuves, sur lesquelles, en 1842, le Conseil d'État et la Cour de Caen se sont trouvés divisés et qui ont donné lieu à des luttes dont le souvenir retentit encore dans notre barreau?

Regrettons donc vivement, Messieurs, qu'en présence d'un si beau sujet, trois concurrents seulement aient déposé des mémoires.

Disons-le immédiatement, si la Faculté a refusé de couronner tous les travaux, elle ne rend pas moins justice aux efforts tentés : elle s'empresse de reconnaître que tous les concurrents ont fait preuve d'études sérieuses et de connaissances étendues. Dans chacun de ces mémoires, il y a les éléments d'une excellente dissertation; mais ce qui manque pour les deux mémoires non couronnés, c'est l'essentiel, c'est la rédaction.

L'auteur du n°. 3 a mis en tête de son travail : « Nous « ne pouvons demander que pardon à la Faculté de lui « présenter un travail aussi long et aussi incomplet : notre « projet était de le restreindre beaucoup, de le rendre plus « concis, mais le temps nous a manqué, et il a fallu livrer « ces quelques notes jetées à la hâte. »

Malheureusement pour l'auteur, son appréciation a été précisément la nôtre. Malgré quelques discussions approfondies et nerveuses que la Faculté a rencontrées avec plaisir, il n'y a en réalité que des notes jetées à la hâte. La Faculté peut accorder à l'auteur le pardon qu'il sollicite, mais elle est forcée de lui refuser sa couronne.

L'auteur a été si pressé qu'il n'a pas même pris le temps

de relire sa devise. Il l'avait empruntée à Térence, et nous ne pouvions que le féliciter de cette alliance de la Poésie et du Droit; mais il ne fallait pas oublier qu'une exactitude rigoureuse est la condition première de toute citation.

S'il n'eût fallu juger que les devises, celle du n°. 2 était trop courtoise pour ne pas lui concilier toutes les sympathies.

« Livre va-t'en tout son loisir
« Au docte Caen te faire ouïr
« A ceux qui savent dit fournir;
« La sont li bons entendeour
« Qui jugeront bien le meilleur
« De nos livres et sans mentir. »

(Trouvères du nord de la France.)

C'est bien, en effet, un livre imprimé que ce mémoire, et cette forme a eu une influence fâcheuse sur tout le travail. Le livre comporte une foule de détails, parce qu'il s'adresse à tous; dans une dissertation de concours, ces détails sont aussi fatigants qu'inutiles.

Ainsi la Faculté ne demandait certainement pas une définition des actions pétitoires et possessoires, pas plus que l'énumération minutieuse des formalités des procès-verbaux en matière forestière ou l'exposé de la théorie des conflits; elle demandait une étude sérieuse des grandes lignes du sujet, la mise en relief des grands principes qui le dominent, la discussion approfondie des questions capitales que j'ai eu l'honneur de vous faire entrevoir. La Faculté a trouvé dans ce travail, estimable d'ailleurs, beaucoup de choses qu'elle ne demandait pas, mais point ce qu'elle demandait.

Ajoutons que l'auteur renvoie à chaque instant à une introduction historique qui n'a pas été déposée dans le temps réglementaire, et si bonnes que puissent lui paraître les excuses qu'il a fait valoir pour expliquer son retard, la

Faculté n'a pas dû prendre connaissance de cette introduction. Elle y trouve seulement l'occasion de rappeler ici publiquement aux candidats qu'après avoir accordé neuf mois pour la rédaction d'une dissertation, toute prorogation de délai devient impossible et toute excuse inadmissible.

Ce qui a mérité une médaille d'or à l'auteur du n°. 1er., c'est que lui seul a fait une dissertation, lui seul a compris la pensée de la Faculté, lui seul a écarté tous les détails inutiles et fastidieux pour aller au cœur du sujet. C'est avec un intérêt véritable que nous avons lu son introduction historique. Nous avons particulièrement remarqué le passage dans lequel il apprécie le fameux principe *Omnia sunt regis*, le drapeau de guerre des domanistes contre les défenseurs de la propriété féodale, et la manière dont il défend ces domanistes du reproche d'avoir été les spoliateurs de la propriété privée. Il combat avec raison ce reproche calomnieux et il montre que c'est, de la part de ceux qui l'adressent, envisager une grande révolution politique par un tout petit côté. Oui, les légistes et les domanistes ont accompli une révolution au profit de la royauté contre la féodalité, et cette révolution a pu entraîner des injustices privées. Hélas ! c'est la condition de tous les progrès de l'humanité, soit dans la politique, soit dans l'industrie, de ne s'accomplir qu'au prix de sacrifices souvent énormes de la part des contemporains. Ce qui assure le bonheur de la masse fait presque toujours la ruine de quelques-uns ! Est-ce à dire qu'il faille abandonner le drapeau du progrès ? Est-ce à dire qu'il faille condamner à l'inaction le génie qui suit son étoile ? Non, Messieurs, c'est là l'histoire de tous les jours. Les contemporains peuvent ne voir que les fautes du génie qui suit sa voie sans compter les obstacles, mais la postérité ne songe qu'aux bienfaits accomplis, aux conquêtes remportées ; or, vous le savez, Messieurs, c'est la postérité qui prononce le jugement suprême, c'est elle qui accorde ou refuse l'immortalité.

Après l'éloge vient la critique : l'auteur a embrassé le su-

jet ; mais si l'ensemble est bon, les détails ne sont pas toujours assez soignés ; les discussions manquent de nerf et de vigueur. Nous n'avons pu nous dissimuler que beaucoup sont superficielles, que plusieurs des questions importantes sont indiquées plutôt que traitées. L'auteur n'a pas su puiser dans la jurisprudence, il n'a pas même soupçonné les trésors qu'il pouvait s'approprier.

Voilà pourquoi son travail si bien conçu, si bien rédigé tant qu'il est resté au point de vue théorique et historique, est fort sujet à critique et surtout incomplet au point de vue pratique. Voilà pourquoi la Faculté, dans sa juste exigence, ne lui a accordé qu'une seconde médaille d'or.

Nous nous sommes expliqué cette imperfection à l'ouverture de la devise, en lisant le nom de M. Letourneur-Dubreuil, un de nos bons élèves qui s'est déjà distingué dans la carrière de l'enregistrement ; mais qui, dans la solitude d'un des bourgs du département de la Mayenne, n'a pas eu à sa disposition tous les documents dont il aurait pu tirer un si grand parti. Que la couronne qui va lui être décernée lui porte bonheur dans sa carrière, ce dont nous ne doutons pas, et la Faculté applaudira, cette fois, sans réserve !

Tel est, Messieurs, le concours dont j'avais à vous entretenir ; et permettez-moi, en finissant, d'ajouter un mot. Il s'adresse à nos jeunes lauréats de la licence. Les couronnes que vous allez recevoir sont une juste récompense des travaux passés, mais vous n'êtes encore qu'à moitié de la carrière ; permettez-nous de croire que l'année prochaine vous en réserve de plus belles encore. J'ai été obligé de faire des réserves pour le concours du doctorat cette année, que mon successeur n'ait point à en faire pour le concours de 1861. Qu'il regrette l'insuffisance des couronnes et non l'insuffisance des concurrents. Ce sera l'honneur de la Faculté, comme le vôtre, Messieurs ; vos premiers succès sont un engagement, et vous avez prouvé que vous compreniez la valeur de tous les engagements.

RAPPORT DE M. EUDES-DESLONGCHAMPS,

Doyen de la Faculté des Sciences,

SUR LES EXAMENS POUR LES LICENCES ET LES BACCALAURÉATS

ET SUR LES TRAVAUX DES PROFESSEURS DE CETTE FACULTÉ.

LICENCES.

Cinq candidats se sont fait inscrire pour les licences : trois pour les sciences mathématiques, et deux pour les sciences physiques. Deux des premiers ont subi les trois épreuves avec succès ; ce sont : M. Massieu, avec la note *bien*, et M. Puchot, avec la note *assez bien*. Le troisième a pu aller jusqu'à la seconde épreuve ; mais celle-ci n'ayant pas été favorable, il a dû être ajourné.

Des deux candidats à la licence ès sciences physiques, l'un a déclaré qu'il se proposait de passer, en deux sessions, la 3e. épreuve, s'il réussissait dans les deux premières : c'est ce qui est arrivé, et M. Desmottes a été admis à passer la deuxième partie de sa troisième épreuve à la session de novembre. Le second candidat n'a pu passer dès la première épreuve ; il a par conséquent été ajourné.

BACCALAURÉATS.

Le nombre des candidats aux baccalauréats ès sciences a été sensiblement plus considérable que les années précédentes ; il s'est élevé à 305.

Il ne serait pas possible de présenter en bloc les résultats de tous ces examens, ceux-ci se modifiant, suivant qu'ils se rapportent à l'une ou à l'autre des trois espèces admises pour la section des sciences. Il est donc indispensable d'exposer séparément ce qui a trait à chacune d'elles. Les con-

clusions générales relatives à la force des études se déduiront plus clairement après cette revue préalable.

Je parlerai d'abord du baccalauréat complet, c'est-à-dire celui qui commence et qui se termine dans le cours d'une session, et qui comprend *in extenso* toutes les matières du programme.

BACCALAURÉAT COMPLET.

146 candidats ont été examinés suivant ce premier mode: 89 ont été admis aux épreuves orales et 57 refusés; dans le cours des épreuves orales, 16 ont encore succombé; ainsi 73 ont été admis au certificat d'aptitude; c'est juste la moitié des candidats examinés.

Parmi les 146, se trouvaient 12 bacheliers ès lettres, dispensés en conséquence de la partie littéraire du baccalauréat ès sciences, et pour chacun desquels quatre suffrages de satisfaction, ou, pour me servir du terme technique, quatre boules blanches étaient acquises dans le compte définitif des appréciations totales de chaque examen, avantage considérable pour les candidats déjà bacheliers ès lettres, et de plus, dispensés de répondre sur les langues vivantes. Cependant six, c'est-à-dire la moitié, n'ont pu être admis.

Dans mes rapports particuliers pour chaque session de l'année, j'ai exposé le nombre et la nature des suffrages obtenus par chaque candidat; je citerai seulement ici d'une manière générale le nombre des suffrages, bons, médiocres ou mauvais, exprimés pour chacune des parties dont se compose l'examen complet: on saisira aisément, d'après ces nombres, la force moyenne des candidats dans chacune des parties de l'examen; l'on pourra juger également si, dans notre Académie, les études sont en progrès, stationnaires ou affaiblies, surtout si ces évaluations sont comparées à celles des années précédentes.

	BOULES BLANCHES.	ROUGES.	NOIRES.
Littératnre.	101	242	51
Mathématiques . .	34	140	50
Physique et chimie.	23	149	72
Histoire naturelle.	12	52	25
	170	583	198

Le nombre des bons suffrages obtenus par les parties littéraires des examens l'emporte de plus des deux tiers sur ceux de même nature de suffrages donnés par les autres parties; mais il y a quelques observations à faire à cet égard: il faut défalquer d'abord de ce nombre les 36 boules blanches accordées aux 12 bacheliers ès lettres, ce qui réduit le nombre des boules blanches de la littérature à 65; il faut, de plus, tenir compte du nombre de suffrages que chaque partie de l'examen peut accorder. Or, la littérature donne quatre suffrages, les mathématiques et les sciences physiques chacune deux et demi, et les sciences naturelles un seulement. Si l'on ramène, par un calcul fort simple et en négligeant les fractions (qui n'ont ici aucune importance), les suffrages multiples à l'unité, comme c'est le cas des sciences naturelles, on appréciera avec plus de certitude la force et la faiblesse relatives et absolues des diverses parties de l'examen.

C'est ce que j'exprime dans le tableau suivant, en faisant observer que je ne porte qu'à 65 les boules blanches de la littérature.

	BOULES BLANCHES.	ROUGES.	NOIRES.
Littérature.	18	60	12
Mathématiques . . .	13	56	20
Physique et chimie.	9	53	28
Sciences naturelles. .	12	52	25
	52	221	85

On voit, par ce résumé numérique, que les boules rouges sont en nombre à peu près égal pour les quatre parties de l'examen; que les boules blanches de la littérature sont

doubles de celles données par les sciences physiques, chimiques; que celles des mathématiques et des sciences naturelles, égales à une près, font la moyenne entre les deux premières; enfin que les mêmes rapports, mais en sens inverse, se présentent pour les boules noires.

Ces proportions sont, à très-peu de chose près, les mêmes que les années précédentes; d'où il paraît assez naturel de conclure que, dans notre Académie, les études littéraires seraient en voie constante d'amélioration; que les mathématiques et les sciences naturelles resteraient stationnaires et que les sciences physiques et chimiques iraient en s'affaiblissant.

Ce dernier résultat est regrettable à une époque où les sciences physiques et chimiques brillent d'un si vif éclat et fournissent tant d'applications qui tiennent du prodige; il semblerait que la jeunesse de nos écoles ne se préoccupe pas assez d'en suivre les progrès. Ce n'est pas que les moyens d'étude fassent défaut, loin de là! Jamais peut-être les professeurs de ces enseignements n'ont mis plus de zèle et d'habileté dans leurs leçons; leur mérite éminent est trop connu pour être rappelé ici. Puissent ces courtes observations n'être pas perdues! Puissions-nous, à l'avenir, n'avoir que des progrès à constater!

Des 73 candidats admis au certificat d'aptitude, deux ont obtenu la note *parfaitement bien*, résultat fort rare et fort difficile à atteindre. Pour l'un des deux élus, il n'a rien d'étonnant: homme fait, sorti des premiers de l'École polytechnique et de l'École des mines, on ne pouvait guère attendre moins de sa part. L'autre, le jeune Hubert, élève du Lycée impérial de Rouen, en était à ses débuts; il n'était pas même bachelier ès lettres; il lui a fallu conquérir ses dix boules blanches; et il les a enlevées lestement et sans hésitation. Un pareil examen fait grand honneur à cet élève. Aussi, Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, si heureux quand il lui est donné d'encourager le

mérite et les efforts généreux, s'est-il empressé d'accorder au jeune Hubert remise entière des droits d'examen.

Trois candidats, admis au certificat d'aptitude, ont obtenu la note *bien;* ce sont MM. Tannery, Clère et Chesneau ; neuf la note *assez bien*, et cinquante-neuf la note *passablement bien*.

BACCALAURÉAT RESTREINT.

On sait que cette espèce de baccalauréat, où les parties élevées du programme concernant les mathématiques et la physique ont été supprimées, exige préalablement le diplôme de bachelier ès lettres, et n'est valable que pour l'étude de la médecine et de la pharmacie.

On n'a montré jusqu'ici que peu d'empressement à rechercher ce titre, et dans notre Académie les résultats des examens ont été fort modestes. Il ne s'est présenté, dans le cours de cette année, que 12 candidats; encore 2 se sont-ils présentés à deux sessions, ce qui réduit le nombre à 10. Sept ont été refusés et cinq admis : 4 avec la note *assez bien* et un avec la note *passablement bien.* Les examens écrits et oraux ont été fort médiocres : pas un n'a mérité de boule blanche ; et si quatre des candidats ont obtenu la note *assez bien*, ils la doivent incontestablement aux quatre boules blanches que leur donne, par privilége, leur titre de bachelier ès lettres.

BACCALAURÉAT SCINDÉ.

Ce n'est pas, à proprement parler, une nouvelle espèce de baccalauréat; c'est le baccalauréat passé en deux sessions, au lieu d'une. Cette innovation a été mise en pratique aux sessions d'avril et d'août. Elle promet de réussir, car beaucoup de candidats se sont empressés de profiter de ce mode d'arriver au diplôme. En effet, elle laisse du temps ; elle permet de s'attaquer séparément aux matières de l'examen ;

elle laisse entre ses deux parties un intervalle de trois mois à trois ans, *ad libitum*. Aussi, nous ne craignons pas de nous tromper en prévoyant que le baccalauréat complet ne sera bientôt plus qu'un souvenir, et que tous les aspirants au diplôme y arriveront par la voie scindée.

Cette mesure est tout avantageuse pour les étudiants. En sera-t-il de même pour les études ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Pour faire concorder ce nouveau mode d'examen avec les programmes d'études et de questions, quelques légères modifications ont été nécessaires. Le mode de notation de la valeur des réponses a été aussi légèrement changé.

La première partie de l'examen comprend la physique, la chimie et l'histoire naturelle ; elle se note par boules et par demi-boules. Elle commence par une composition écrite concernant la physique et qui se note par une demi-boule; malheur, si elle est noire; elle entraîne l'ajournement immédiat. Les épreuves orales roulent sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle. La physique et la chimie expriment leur suffrage chacune par une boule entière; l'histoire naturelle, par une demi-boule seulement. Cette première partie de l'examen se juge donc par trois boules. L'ajournement, dans l'examen oral, ne peut avoir lieu qu'autant qu'il y aurait dans l'urne deux boules noires et une demi-boule, également noire. Ainsi, dans les cas où la chimie et la physique donnent un mauvais suffrage, c'est la couleur de la demi-boule de l'histoire naturelle qui décide de l'admission ou du rejet. Est-elle noire ? Tout est à recommencer. Est-elle blanche ou rouge ? Le candidat est apte à passer à la seconde partie.

On s'étonnera peut-être que l'admission soit possible avec des nuances aussi foncées, mais l'étonnement cesse quand on sait qu'il y a solidarité entre les boules de la première et celles de la seconde partie. Le nombre des boules attribuées à celle-ci est de 7 qui, avec les trois de la première

partie, composent les dix boules, comme dans le baccalauréat complet. L'on sait que dans celui-ci l'admission est encore possible avec deux boules noires ; elle l'est également dans le baccalauréat scindé. Mais le candidat, auquel sont échues deux boules noires dans la première partie de son examen, doit être sur ses gardes quand il s'agira de la seconde ; ayant épuisé dès l'abord les mauvaises chances, compatibles avec l'admission, il n'a plus de tolérance à attendre ; il lui faut du rouge ou du blanc, ou tout sera à recommencer

La seconde partie se compose de deux épreuves écrites : une version qui se note par une boule entière ; une composition de mathématiques, qui n'a qu'une demi-boule. L'épreuve orale comprend, pour la littérature, l'explication des auteurs, la logique, l'histoire et la géographie, et se note par trois boules entières : ensuite les questions de mathématiques, qui entraînent deux boules ; enfin, la mécanique et la cosmographie qui donnent lieu à une demi-boule.

Ainsi, les suffrages pour le baccalauréat restreint, et en réunissant les deux parties, sont :

Littérature.	4
Mathématiques.	2 1/2
Mécanique et cosmographie.	1/2
Physique.	1 1/2
Chimie	1
Histoire naturelle.	1/2
	10

Il y a eu, pour le baccalauréat scindé, dans les deux sessions d'avril et d'août, 127 candidats, sur lesquels 46 ont été refusés à la première partie et 81 admis à se présenter pour la seconde.

Sur les 33 candidats de la session d'avril, 23 ayant été admis à subir la seconde partie, 13 se sont présentés à la session d'août dans ce but. 10 ont été admis au certificat d'aptitude, et 3 refusés.

Il reste donc encore, des deux sessions de l'année, 68 candidats admis à subir la seconde partie du baccalauréat scindé, qui pourront se présenter d'ici à trois ans, à leur volonté.

Voici, pour les 13 candidats qui ont subi les deux parties du baccalauréat scindé, les résultats généraux des votes.

	Boules blanches.	rouges.	noires.
Littérature	5	36	5
Mathématiques	2	18	2
Cosmographie		5 1/2	2 1/2
Physique	2	11 1/2	1
Chimie	2	14	2
Histoire naturelle	2 1/2	5	1
	13 1/2	90	13 1/2

Il serait assez difficile de tirer parti de ces chiffres, qui ne portent d'ailleurs que sur 13 examens définitifs, l'ensemble ne me paraît pas différer beaucoup des résultats obtenus pour le baccalauréat complet.

LANGUES VIVANTES.

Candidats examinés sur l'allemand	52
Sur l'anglais	29
	81

Ne sont point examinés sur les langues vivantes :

Les candidats au baccalauréat scindé, 1re. partie ;

Id. restreint ;

Id. complet, déjà bacheliers ès lettres.

Les cours ont été faits conformément aux programmes envoyés au Ministre et approuvés.

Comme toujours les professeurs ont fait leurs cours avec zèle et assiduité.

Il ne s'est présenté, pour les conférences, que des étudiants en mathématiques ; le professeur de cette spécialité a

eu seul à faire des conférences qui ont eu lieu, comme les autres années, d'une manière très-régulière et ont été suivies assidûment.

TRAVAUX PUBLIÉS PENDANT L'ANNÉE PAR LES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ.

Par M. Pierre, professeur de chimie :

1°. *Études sur le développement du colza et sur la composition des différentes parties de cette plante aux diverses époques de sa végétation*, In-8°., 68 p. Imprimé dans le Ve. volume du *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie ;

2°. *De l'alimentation du bétail au point de vue de la production de la viande, du travail, de la laine, de la graisse et du lait.* Dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture et de commerce de Caen ;

3°. *Note sur quelques cas d'empoisonnement par le sulfate de cuivre.* Dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ;

4°. *Études sur la valeur nutritive des feuilles de houx. Bulletin* de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Par M. Girault, professeur de mathématiques :

Second Mémoire sur la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule. Présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, dans le courant de l'année 1858-1859.

Par M. Eudes-Deslongchamps, professeur de zoologie et d'anatomie comparée :

1°. *Note sur un grain de raisin hypertrophié.* In-8°., 3 p., une planche. Imprimé dans le tome V du *Bulletin* de la Société Linnéenne ;

2°. *Note sur un corps fossile de forme très-singulière, présumé être une écaille dermique de poisson.* In-8°., 5 p., une planche. Imprimée ib. ;

3°. *Note sur le genre Eucyclus, etc.* In-8°., 12 p., une planche; imprimée ib.

4°. *Mémoire sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période dite diluvienne*, recueillis dans le département du Calvados. In-4°. 100 p., 12 planches. Imprimée dans le XIIe. vol. des *Mémoires* de la Société Linnéenne de Normandie.

Par M. Morière, chargé des cours de botanique et de géologie :

1°. *Influences qui s'exercent sur les espèces végétales pour en modifier la composition chimique.* Imprimé dans le volume de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, en cours de publication ;

2°. *Première partie d'un Mémoire sur l'existence d'anciennes forêts sur les côtes du Calvados et de la Manche et des tourbières sous-marines*, lu dans une des séances de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

RAPPORT DE M. BERTRAND,

Doyen de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

L'année scolaire qui vient de finir n'a offert, dans la Faculté des Lettres, aucune circonstance extraordinaire qui mérite auprès de vous une mention spéciale. Nous n'aurons donc à vous entretenir aujourd'hui que des actes habituels de la Faculté.

Quant à l'enseignement, chacun de ses membres s'est attaché avec soin à remplir le programme annoncé pour son cours.

Dans le premier semestre, le professeur de philosophie a exposé une théorie de l'intelligence. Il a étudié la faculté de penser, d'abord dans son essence et en elle-même, ensuite et surtout dans ses rapports avec les faits de toute nature au milieu desquels elle se développe. Il a montré

ce qu'elle doit à son alliance avec les autres facultés de l'âme ; quelle influence exercent sur elle l'organisation matérielle à laquelle elle est unie, le monde physique par lequel cette organisation est si diversement modifiée, et enfin le commerce social, qui rapproche et féconde les esprits à travers l'espace et le temps. Il a terminé cette partie de son cours en opposant l'intelligence humaine à l'instinct de la brute et à l'entendement divin.

Dans le second semestre, pour utiliser immédiatement les connaissances théoriques recueillies dans le premier, le professeur en a tiré des règles pratiques pour la direction de l'intelligence, dans un des exercices les plus importants auxquels elle puisse se livrer, dans la recherche de la vérité. La méthode d'investigation qu'il a proposée se compose de trois classes de procédés, de trois arts spéciaux : l'art d'observer, l'art de se souvenir, l'art de conjecturer. Ces trois arts ont été successivement présentés, dans l'ordre où ils fonctionnent ; leur part a été assignée dans l'œuvre commune à laquelle ils concourent. Cette méthode étant constituée, le professeur en a fait l'application à l'étude de plusieurs questions importantes, dont elle a déjà donné ou dont elle donnera tôt ou tard la solution.

Dans la chaire de littérature ancienne, le professeur, pendant le premier semestre consacré à la littérature grecque, s'est occupé de l'histoire de la tragédie chez les Grecs. Après avoir indiqué les transformations et les innovations successives qui ont fait sortir la tragédie du milieu des chœurs dithyrambiques, et l'ont conduite au point où nous la voyons dans Eschyle, le professeur s'est efforcé de faire apprécier les beautés qu'offrent les grands poètes tragiques d'Athènes et les caractères particuliers qui les distinguent entre eux. Il a terminé en comparant la tragédie grecque avec le genre qui porte le même nom sur la scène française.

Pendant le second semestre, réservé à la littérature latine, le professeur a pris Horace pour objet de ses leçons. Il a

d'abord fait ressortir les qualités si variées qui recommandent Horace comme poète lyrique, avec sa verve tantôt énergique et sublime, tantôt gracieuse et légère, et toujours originale, même lorsqu'il s'inspire des lyriques grecs. Ensuite, en étudiant l'auteur des satires et des épîtres, le professeur a essayé de faire partager à ses auditeurs sa prédilection pour le poète du bon sens et du bon goût, dont les conseils sont d'autant plus profitables qu'ils se font accepter sans effort, et dont les écrits sont, à tout âge, pour ceux qui n'ont pas perdu le souvenir de leurs études classiques, une lecture attrayante et une école de modération et de sagesse.

Le professeur de littérature française avait à traiter cette année un sujet appartenant à l'histoire littéraire du XVIIe. siècle. Il a choisi deux grands poètes, Corneille et Racine, qu'il a considérés comme ayant été l'expression la plus éclatante de l'art, l'un dans la première moitié, l'autre dans la seconde moitié de ce siècle ; Corneille, génie incomparable, ayant créé des œuvres sublimes dont l'élévation morale n'a jamais été surpassée, grand écrivain dans une langue encore imparfaite, mais séduit trop souvent par cette fausse grandeur et cette subtilité dans l'analyse du sentiment, dont il trouvait l'exemple dans la société de son temps ; Racine, génie d'un ordre moins élevé, mais esprit délicat, pur, harmonieux, digne d'être présenté, après Virgile, comme le plus admirable modèle de la perfection classique.

Les principales tragédies de Corneille ont été comparées par le professeur à celles qui ont été composées sur des sujets analogues, en Espagne et en Italie ; ce qui lui a permis de préciser le genre d'influence qu'avait exercé sur le poète français la littérature de ces deux pays.

Dans l'étude des chefs-d'œuvre de Racine, le professeur a fait ressortir l'infleunce de Boileau sur l'écrivain et sur le poète tragique, et il a constamment mis en regard des

préceptes du grand critique les œuvres composées d'après la poétique dont il a formulé les lois.

Le professeur de littérature étrangère, en même temps qu'il reprenait, dans une série de leçons distinctes, le commentaire des ouvrages de Dante et de Pétrarque, a continué, depuis les premières années du XVe. siècle jusque vers la fin du XVIe., l'histoire de la littérature italienne. Le tableau de Florence au temps des premiers Médicis, celui de Rome sous les pontificats de Jules II et de Léon X, enfin celui de la cour brillante des ducs de Ferrare, lui ont fourni le cadre et l'ordre, aussi bien que le principal objet de ses leçons. A côté des érudits, des poètes, des orateurs, des historiens, le professeur s'est efforcé de faire revivre les architectes, les sculpteurs et les peintres les plus illustres de cette époque privilégiée, à laquelle aucune gloire n'a fait défaut. C'est ainsi qu'après avoir porté son jugement sur la vie et les œuvres de Machiavel, il a mis ses soins à retracer d'une manière rapide, mais fidèle, la rivalité si féconde de Raphaël et de Michel-Ange. Avant de parler de l'Arioste et du Tasse, il a repris dès leur origine et suivi à travers les âges les vicissitudes littéraires des sujets fameux qu'ils ont traités dans leurs poèmes ; et plus d'une fois, malgré son désir de rendre une pleine justice au génie de deux poètes qui font l'honneur de l'Italie, il a pu regretter les transformations étranges que la libre fantaisie de Bojardo et de l'Arioste a fait subir à ce Roland, que les primitives chansons de gestes avaient proposé comme le type du héros chrétien. Il s'est plu à retrouver chez les chroniqueurs contemporains, chez les trouvères qui ont chanté les croisades, des beautés naïves et sublimes, que les beautés plus étudiées d'une épopée régulière ne doivent pas faire oublier. Deux années d'études ont à peine suffi au professeur pour parcourir cette vaste carrière et terminer, à la mort du Tasse, un récit qu'il avait commencé à la naissance de Dante.

Dans la chaire d'histoire, l'objet du cours a été l'histoire

de l'Empire romain, depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose. C'est un grand spectacle que celui de cet empire qui, après avoir soumis tant de peuples par sa politique et ses armes, sut en faire un même corps de nation, et les retenir sous les mêmes lois pendant si long-temps. Le professeur s'est attaché à étudier ce génie politique et administratif; il a décomposé les ressorts de cette administration si habile et si perfectionnée; il a exposé les institutions politiques, économiques ou militaires qui lui servaient d'appui. Mais il s'est attaché surtout à étudier l'état moral de l'Empire, à constater les causes de dissolution qui le travaillaient sourdement, sous sa prospérité apparente, à mettre en regard de la décadence de ses idées religieuses et morales les progrès croissants d'une nouvelle doctrine, qui débutait, au Ier. siècle, dans les Catacombes, pour monter, au IVe. siècle, sur le trône. En même temps que le christianisme ruinait l'ordre religieux et moral de l'Empire, les barbares arrivaient pour en bouleverser l'ordre politique. L'histoire des premières invasions se mêlant ainsi à l'histoire des dernières années de l'Empire, le professeur a terminé son cours en montrant à grands traits les principaux faits de cette invasion, qui vient clore le monde ancien et ouvrir de nouveaux horizons à la civilisation chrétienne.

Pendant la dernière année scolaire, il s'est présenté devant nous 19 candidats pour le grade de licencié, savoir : 4 dans la session de novembre 1859 et 15 dans la session de juillet 1860.

Aucun des quatre premiers n'a été admis aux épreuves orales. Sur les 15 qui ont pris part aux compositions dans la seconde session, 7 ont été jugés admissibles à l'examen oral, et ils ont obtenu, en définitive, le certificat d'aptitude dans l'ordre suivant :

MM. Chaignet, professeur à La Flèche ;
Blier, professeur au collége d'Argentan ;
Hue, maître répétiteur au lycée de Caen ;

L'abbé Caimant, élève des Carmes, à Paris ;
Valin, professeur au collége du Havre ;
L'abbé Brier, vicaire de Bonneval (Eure-et-Loir) ;
Doutelleaux, professeur au collége d'Avranches.

Chez la plupart de ces candidats, la Faculté a reconnu des études fortes et un mérite distingué. Aucun d'eux n'est inférieur au grade dont il a été déclaré digne.

Pour le baccalauréat, il y a eu 238 candidats, savoir :

1°. Dans la session de novembre 1859, 46 candidats, sur lesquels 19 ont été ajournés après les épreuves écrites et 2 après l'examen oral, et 25 admis ;

2°. Dans la session d'avril 1860, 43 candidats, sur lesquels 16 ajournés après les épreuves écrites et 5 après l'examen oral, et 22 admis ;

3°. Dans la session d'août, à Rouen, 32 candidats, sur lesquels 15 ajournés après les épreuves écrites et 3 après l'examen oral, et 14 admis ; à Caen, 117 candidats, dont 44 ajournés après les épreuves écrites et 7 après l'examen oral, et 66 admis.

Ainsi, sur 238 examens (dans lesquels 21 candidats se sont présentés plusieurs fois), la Faculté a prononcé 127 admissions et 111 ajournements, dont 94 après les épreuves écrites et 17 après l'examen oral.

Les boules, dont la couleur exprime les appréciations de la Faculté, ont été réparties ainsi qu'il suit entre les divers exercices de l'examen :

D'abord, pour les 238 candidats qui ont subi les épreuves écrites :

	BOULES BLANCHES.	ROUGES.	NOIRES.
Versions,	5	178	55
Discours latin,	9	159	70

Ensuite, pour les 144 candidats admis aux épreuves orales :

	BOULES BLANCHES.	ROUGES.	NOIRES.
Auteurs grecs.	51	78	15
— latins.	51	87	6

Auteurs français.	29	109	6
Logique.	22	89	33
Histoire. / Géographie.	54	182	52
Mathématiques. / Physique.	44	182	62

Il est à remarquer que, pour l'histoire et la géographie réunies, deux boules sont déposées par l'examinateur dans l'urne du scrutin, et qu'il en est de même pour les mathématiques et la physique, ce qui, pour ces deux divisions de l'examen oral, donne un nombre double de celui qui figure au tableau pour les autres parties.

Depuis deux ans, les mentions qui peuvent être consignées sur les certificats d'aptitude sont au nombre de cinq : *parfaitement bien, très-bien, bien, assez bien, passablement.*

Sur les 117 candidats jugés dignes du grade, 1 a obtenu la mention *parfaitement bien*, et 3 la mention *très-bien*.

Le premier est M. Voisin, élève du collége de Cherbourg.

Les trois autres sont :

MM. Jaussions, élève du lycée d'Alençon ;

Tannery, élève du lycée de Caen ;

Bauny de Récy, élève du lycée de Caen et de l'Institution Ste.-Marie, à Caen.

Que ces quatre jeunes gens d'élite reçoivent ici nos affectueuses félicitations ! Ils méritent bien d'être proclamés entre tous, pour la supériorité dont ils ont fait preuve, puisque la mention *parfaitement bien* n'admet que des boules blanches pour les dix parties de l'examen, et que la mention *très-bien* demande au moins 8 boules blanches, sans aucune noire.

4 candidats ont obtenu la mention *bien*, pour laquelle il faut six boules blanches, sans boules noires.

Ce sont :

MM. Tardif, élève de l'institution d'Yvetot ;

Masqueray, élève du lycée de Rouen ;
Trochon, élève de l'institution Ste.-Marie ;
Et Duhamelet.

18 ont obtenu la mention *assez bien*, et 101 la mention *passablement*.

Dans notre dernier rapport annuel, nous constations, pour le baccalauréat, 179 examens, à la suite desquels la Faculté avait délivré 102 certificats d'aptitude. Nous faisions observer que, depuis plusieurs années, le nombre des candidats avait successivement diminué, et qu'en même temps il y avait une élévation notable dans le chiffre proportionnel des admissions. Aujourd'hui nous avons à signaler un accroissement dans le nombre des candidats, et à peu près le même état que l'année dernière, quant au nombre relatif des certificats d'aptitude délivrés par nous.

L'accroissement qui se produit dans le nombre des candidats au baccalauréat ès lettres tient, en partie, au décret qui exige de nouveau ce grade pour le doctorat en médecine. C'est aussi, sans doute, un résultat des mécomptes qu'ont éprouvés des jeunes gens et leurs familles, par suite de la bifurcation des études secondaires.

Ce n'est pas sans motifs que cette mesure a été introduite, il y a quelques années, dans les établissements de l'État. Elle a son utilité pour des élèves qui se préparent à quelques écoles spéciales et qui sont destinés à certaines carrières; mais un grand nombre, entrés inconsidérément dans la voie scientifique, se sont trouvés, à la fin de leurs classes, ou bien incapables d'obtenir le grade de bachelier ès sciences, qui devait en être le couronnement, ou bien pourvus d'un diplôme qui ne répondait plus à leurs besoins. Il devait donc y avoir bientôt une réaction contre le mouvement qui détournait les élèves des études littéraires. On ne pouvait tarder à reconnaître qu'en continuant jusqu'à la fin ces dernières études, on était à même, sans beaucoup d'efforts, d'ajouter le baccalauréat ès sciences au baccalauréat ès lettres; tandis

qu'en entrant, dès après la quatrième, dans la division scientifique, on s'éloignait presque sans retour du grade littéraire.

Nous disions, il y a un instant, que le progrès signalé par nous, l'année dernière, dans les épreuves du baccalauréat, s'était soutenu pendant l'année qui nous occupe. C'est dans l'examen oral qu'il a été le plus sensible, et notamment dans l'explication des auteurs grecs et latins. Nous voudrions pouvoir constater la même amélioration relativement aux auteurs français. Il y a là un vice qui appelle l'attention de l'autorité. Ces auteurs sont évidemment négligés par les candidats, qui s'imaginent probablement que, lorsqu'il s'agit d'auteurs dans leur propre langue, ils ne peuvent pas rencontrer de graves difficultés dans les épreuves. Il est à craindre aussi que l'explication des auteurs français ne soit pas, dans tous les établissements, l'objet de soins assez sérieux de la part des maîtres. Ce qui est certain, c'est que les candidats paraissent souvent entendre pour la première fois des questions semblables à celles que nous leur adressons; et cependant, quoi de plus nécessaire que d'habituer les élèves, dans toutes les classes, à se rendre compte du sens des mots et des phrases, et, quand ils arrivent aux humanités et à la rhétorique, de les interroger sur les qualités et les formes du style, sur les principes élémentaires de la composition, sur la signification des termes de la nomenclature littéraire ?

Pour dire complètement notre pensée, nous croyons que, depuis le retranchement qui a été fait, au programme du baccalauréat, des questions relatives à la rhétorique, on a négligé dans cette classe l'enseignement théorique, qui doit en constituer une des parties essentielles.

Nous nous souvenons d'avoir réclamé autrefois contre l'extension démesurée donnée à l'enseignement dans la chaire de rhétorique, alors que l'on y avait introduit l'histoire des littératures ; nous voudrions maintenant que l'on y enseignât au moins ce qui a toujours été considéré comme étant son objet spécial, et qu'un jeune homme ne quittât

pas le collége sans avoir appris ce que tous les ouvrages élémentaires, où nous avons étudié nous-mêmes, renferment sur le style, sur le discours oratoire et sur les caractères distinctifs des divers genres de littérature.

Dans les parties de l'examen oral qui laissent le plus à désirer, se trouve aussi la logique; mais pour celle-là nous n'avons pas à regretter de lacune dans le programme d'examen, ni à faire appel à la sollicitude des professeurs. L'enseignement de la classe est en harmonie avec ce qui est exigé pour les épreuves, et il n'y a rien d'exagéré, certes, dans ce qui est exigé des candidats, quant aux connaissances philosophiques. La cause de leur insuffisance sous ce rapport ne peut être attribuée qu'aux candidats. Souvent ils négligent les cours de l'année de logique, les mathématiques et la physique, aussi bien que la logique elle-même, pour s'occuper des autres matières de l'examen: souvent aussi, faisant pis encore, ils se présentent pour le baccalauréat après leur rhétorique, avec une préparation toute superficielle sur les objets qui demandent le plus de réflexion, et où l'exercice de la mémoire ne saurait en aucune façon se substituer à celui de l'intelligence.

Nous avons dit plusieurs fois quel tort se font, et pour le présent et pour l'avenir, ceux qui, en tronquant ainsi leurs études, se condamnent à rester au-dessous de ce qu'ils auraient pu devenir.

Quant aux jeunes gens qui, pour revoir les matières de l'examen, négligent les leçons et les devoirs de l'année de logique, nous leur demanderons s'ils croient sérieusement, en agissant ainsi, acquérir plus de connaissances qu'ils n'en perdent, et nous répéterons aujourd'hui pour eux que le moyen le plus sûr de réussir dans les épreuves du baccalauréat, c'est, non-seulement de parcourir le cercle entier des études classiques, mais encore de faire réellement ses classes, en s'acquittant de tous les exercices et en suivant avec une attention soutenue les leçons des professeurs.

RAPPORT DE M. VASTEL,

Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie,

SUR LES TRAVAUX DE LADITE ÉCOLE.

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Malgré la persistance des causes qui, depuis quelques années, ont fait notablement diminuer le nombre des étudiants en médecine, l'École de Caen se maintient dans d'excellentes conditions, et le nombre de ses élèves augmente.

165 inscriptions ont été prises, pendant l'année qui vient de s'écouler, par 55 élèves inscrits. A ce chiffre il faudrait joindre celui des élèves libres qui sont admis gratuitement à l'École, si l'on voulait avoir une idée exacte du nombre des étudiants qui suivent nos cours.

Comme de coutume, et comme cela doit naturellement être, les étudiants en pharmacie sont en minorité ; ils forment à peu près le tiers de la population de notre École, les deux autres tiers étant composés d'étudiants en médecine. Ceux-ci se divisent eux-mêmes en deux classes, conservant entre elles les proportions qui existent dans la population médicale du département, où les docteurs en médecine sont beaucoup plus nombreux que les officiers de santé.

Ces diverses classes d'étudiants ont en général suivi les cours avec assiduité, à ce point que nous ne pouvons guère citer qu'une seule exception. Elle eût valu la perte d'une inscription à son auteur, si la fin de l'année n'avait racheté ce que le commencement avait laissé à désirer.

Tous les cours de l'École ont été faits avec une grande régularité et une conformité parfaite à leurs programmes. Il en a été de même des conférences nouvellement établies.

Plusieurs de nos professeurs ont publié pendant le cours de l'année des travaux scientifiques d'un grand intérêt.

M. le professeur Le Bidois a consigné, dans une remarquable brochure sur la viabilité du fœtus, le fruit de sa longue et savante expérience.

M. le professeur Le Cœur a très-heureusement élucidé deux questions importantes d'hygiène publique, dans deux brochures, l'une sur le danger des eaux malsaines, l'autre sur l'intoxication alcoolique.

M. le professeur Leroy, à l'occasion d'un cas très-remarquable de blessure de l'artère axillaire, a composé une monographie complète de cette grave lésion, travail qui manquait à la science.

M. le professeur Denis-Dumont, utilisant les richesses cliniques du service médical de l'Hôtel-Dieu, a publié un excellent travail sur le bruit scodique dans les épanchements thoraciques.

Ces ouvrages, dont leurs auteurs ont enrichi notre bibliothèque, ne sont pas les seuls qui soient venus l'augmenter.

Nous avons des Facultés de Paris, de Strasbourg et de Montpellier, la collection des thèses soutenues pendant l'année pour le doctorat, et toutes celles auxquelles les concours pour l'agrégation ont donné naissance.

M. le professeur Pierre, de la Faculté des sciences de Caen; M. le docteur Faucon-Duquesnay; M. le docteur Herpin, directeur de l'École de médecine de Tours; M. le docteur Tournier, professeur à l'École de Besançon; M. Bonnet, professeur à l'École de Poitiers; M. le docteur Pingrenon, ancien chirurgien militaire à Oran, nous ont envoyé plusieurs ouvrages et mémoires très-intéressants.

Enfin, M. le professeur Leroy a bien voulu nous donner plusieurs ouvrages classiques de médecine et de chirurgie provenant de la Bibliothèque de feu M. son frère.

Nos collections anatomiques se sont aussi augmentées. Nous devons ces nouvelles richesses aux pièces rares recueillies dans les nécropsies des hôpitaux, préparations faites pour le prix institué par feu M. le professeur

Le Sauvage, mais surtout aux dons nombreux de M. le professeur Leprestre.

Les divers concours qui ont eu lieu dans l'École, et les examens de fin d'année nous ont donné en général des résultats satisfaisants; mais nous n'avons trouvé, parmi les compositions écrites, aucun de ces travaux remarquables qui nous ont quelquefois permis de prévoir tout l'avenir de leurs auteurs.

Le prix fondé par M. Le Sauvage n'a pas lui-même été disputé avec ardeur. Sur quatre candidats inscrits, deux se sont retirés après la première épreuve, et un après la seconde. Il est juste de dire que M. Bouquet, resté seul, a fait peuve de connaissances anatomiques étendues et variées; mais l'École, tout en citant honorablement le nom de ce bon élève, et en lui donnant de nombreux ouvrages à titre d'encouragement, n'a pas cru devoir décerner la médaille qui constitue essentiellement le prix.

Quarante-un examens de fin d'année ont été subis par nos élèves; et encore bien que nous ayons été satisfaits de l'ensemble, nous avons été obligés, dans l'intérêt du niveau des études, de prononcer treize ajournements : ils ont porté principalement sur les élèves de première année, et surtout sur ceux qui se sont présentés isolément pendant le cours des études.

Ces examens, faits loin de l'époque ordinaire et normale, sont une mauvaise chose. En dehors même des élèves précédemment ajournés, ils portent en général sur des étudiants faibles qui, sous divers prétextes, trouvent moyen de se soustraire à l'obligation réglementaire et se trouvent ainsi privés de l'émulation que donne le nombre et que fait naître l'espoir de la récompense. L'École est décidée à n'y admettre, à l'avenir, que les élèves qui ont été véritablement empêchés à la fin de l'année scolaire.

Ceux des étudiants de première année qui se sont présentés à la fin du mois d'août, ont d'ailleurs très-dignement relevé le drapeau de cette section. Pour la première fois peut-être, l'École a pu, sur neuf élèves, donner cinq fois la note *très-satisfait.* MM. Sorel, Cahierre, Laisney, Quillard et Lefrançois, qui l'ont méritée, présentaient si peu de différence entre eux, qu'une épreuve supplémentaire est devenue nécessaire, et que ce n'est qu'après elle que l'École a pu décerner un premier prix à M. Sorel, un second prix à M. Cahierre, et une mention honorable à MM. Laisney et Quillard.

Les examens de fin de seconde année, sans avoir présenté un aussi brillant résultat, ont cependant été satisfaisants, puisque, sur onze candidats, un seul ajournement a eu lieu. Notre laborieux élève, M. Malhéné, a obtenu, avec la note *très-satisfait*, le prix unique accordé à cette année, et MM. Lecourtois et Vaullegeard ont reçu, avec la note *bien satisfait*, des mentions honorables.

Les deux seuls examens de fin de troisième année n'ont donné lieu à aucun ajournement; et M. Fauvel, l'un des deux élèves qui ont subi cette épreuve, a obtenu la note *bien satisfait.*

Dans la section de pharmacie, les ajournements ont été plus nombreux : sur onze candidats examinés, six seulement ont été admis à prendre de nouvelles inscriptions. Nous citerons, parmi ces derniers, M. Letouzé, qui a reçu la note *bien satisfait.*

Les résultats du concours spécial qui a lieu chaque année parmi ces élèves, n'ont pas permis de décerner de premier prix; mais l'École a été heureuse d'en donner un second à M. Levavasseur (Ambroise), ainsi qu'une mention honorable à M. Letouzé dont nous venons déjà de citer le nom.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rendre compte

du résultat de la session des examens pour la réception des officiers de santé et des sages-femmes, d'une part; et pour la réception des pharmaciens de seconde classe et des herboristes, d'une autre part.

M. le professeur Denonvilliers, inspecteur général pour les études médicales, présidait la section de médecine.

Six candidats se sont présentés pour obtenir le diplôme d'officier de santé : deux ont été ajournés. Parmi ceux qui ont subi avec succès toutes les épreuves, nous citerons un de nos bons élèves, M. Morel, reçu avec la note *bien satisfait.*

Toutes les sages-femmes, inscrites au nombre de cinq, ont été reçues.

M. le professeur Bussy, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris, présidait la section de pharmacie.

Vingt-sept candidats se sont présentés, les uns pour passer tous les examens, les autres pour terminer seulement des épreuves commencées les années précédentes.

Sur ce nombre de vingt-sept, douze seulement ont été jugés dignes du diplôme. Nous citerons comme s'étant particulièrement distingués, MM. Gibourdel et Morin, qui ont été reçus avec la note *bien satisfait* à tous leurs examens.

Je ne puis, en terminant, Monsieur le Recteur, passer sous silence le travail auquel l'École s'est livrée au mois de juin dernier, sur l'invitation de Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique. Chargée de donner son avis sur un grand nombre de points relatifs à l'organisation des Écoles de médecine, elle l'a fait en mettant de côté tout intérêt personnel et en s'inspirant seulement de celui des familles et de la Société. Le temps et la réflexion n'ont fait que confirmer l'École dans les opinions qu'elle émit alors. Permettez-lui d'espérer, Monsieur le Recteur, qu'ainsi que votre très-honorable prédécesseur, M. Desclozeaux, dont elle conserve toujours le reconnaissant souvenir, vous voudrez bien lui prêter votre puissant appui. Nous le regardons

comme assuré, car nous connaissons depuis long-temps toute votre sollicitude pour notre École qui n'a pu voir, sans un véritable bonheur, votre retour au milieu de nous.

DISTRIBUTION DES PRIX.

M. de Thoury, secrétaire agent comptable de la Faculté de Droit, et M. le Dr. Leroy, professeur et secrétaire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, proclament, dans l'ordre suivant, les noms des lauréats de 1860, déjà mentionnés dans les rapports de MM. Trébutien et Vastel :

FACULTÉ DE DROIT.

CONCOURS DE DOCTORAT.

Médaille d'or.

2e. *Médaille.* — M. Letourneur-Dubreuil (Albert-Constantin), né à Vire (Calvados), le 27 février 1832, docteur en droit, receveur de l'enregistrement à Ambrières (Mayenne).

CONCOURS DE LICENCE.

Droit romain.

1er. *Prix.* — M. Jouen (Pierre-Victor-Lucien), né à Nancy (Meurthe), le 24 novembre 1840, licencié en Droit.

2e. *Prix.* — M. Jardin (Paul-Aristide), né à Falaise (Calvados), le 6 avril 1839.

1re. *Mention honorable.* — M. Laisné-Deshayes (Joseph-François-Théodore), né à Caen, le 28 mars 1839.

2e. *Mention honorable.* — M. Dudouyt (Auguste-Ernest), né à Heugeville (Manche), le 16 février 1838, licencié en Droit.

Droit français.

1er. *Prix.* — M. Jardin, déjà nommé.

2e. *Prix.* — M. Laisné-Deshayes, déjà nommé.

1re. *Mention honorable.* — M. Jouen, déjà nommé.

2e. *Mention honorable.* — M. Dudouyt, déjà nommé.

ECOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

ÉLÈVES EN MÉDECINE.

1re. année.

1er. *Prix.* — M. Sorel (Étienne-Alexandre), né à St.-Aubin-Lebizey (Calvados), le 10 janvier 1839.

2e. *Prix.* — M. Cahierre (Édouard-Henri), né au Havre (Seine-Inférieure), le 23 mai 1840.

Mentions honorables. — M. Laisney (Édouard-Émile), né à Coutances (Manche), le 15 février 1840.

M. Quillard (Victor-Alcide), né à Pierres (Calvados), le 2 juillet 1838.

2e. année.

Prix. — M. Malhéné (Arthur-Raoul-Emmanuel), né à Cambremer (Calvados), le 4 septembre 1833.

1re. *Mention honorable.* — M. Le Courtois (Jacques-Louis-Edmond), né à Thaon (Calvados), le 17 février 1840.

2e. *Mention honorable.* — M. Vaullegeard (Alfred-Ferdinand), né à Condé-sur-Noireau (Calvados), le 6 avril 1839.

PRIX LE SAUVAGE.

Mention honorable avec livres. — M. Bouquet (Joseph-Armand-Marcel), né à Hottot (Calvados), le 21 février 1837.

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

2e. *Prix.* — M. Levavasseur (Auguste-Ambroise), né à Cesny-Bois-Halbout (Calvados), le 2 novembre 1835.

Mention honorable. — M. Letouzé (Patrice-Achille), né à Littry (Calvados), le 3 mai 1833.

Certifié conforme :

Le Secrétaire de l'Académie,

GODART.

Caen, imp. de A. Hardel.